

N° A_25_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 6 Libertés publiques et pouvoirs de police

Sous-domaine : 6.1 Police municipale

Objet : Arrêté portant autorisation temporaire d'ouverture d'un débit de boissons les 15 et 16 août 2024 à l'occasion de la fête locale du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

PAYRA SUR L'HERS

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de Payra sur l'Hers

Vu la demande en date du 18 juillet 2024 par laquelle Madame Natacha FOURNIER, Présidente du Comité des Fêtes, sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de catégorie 3 à la salle des fêtes le jeudi 15 août 2024 à l'occasion de la fête locale ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

Article 1. Le Comité des Fêtes représenté par sa Présidente Madame Natacha FOURNIER est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons des groupes 1 à 3 du jeudi 15 août 2024 à 12h au vendredi 16 août 2024 à 2h à la salle des fêtes à l'occasion de la fête locale

Article 2. Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie et au demandeur

Article 3. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à PAYRA SUR L'HERS Le 22 juillet 2024

Le Maire
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 22 juillet 2024